Envoyé en préfecture le 21/01/2026
Reçu en préfecture le 21/01/2026
Publié le
ID : 022-200054294-20260115-6_2026_01_15-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département des Côtes d'Armor

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance publique du 15 janvier 2026

Commune
Le Mené

La Croix Jeanne
Even
22 330 Le Mené

Le 15 janvier 2026 à 19 h 30, le Conseil Municipal de la commune Le Mené s'est réuni au Centre culturel Mosaïque sur convocation en date du 9 janvier 2026 adressée par Monsieur DABOUDET Gérard, maire et sous la présidence de Monsieur DABOUDET Gérard, Maire.

Étaient présents (30) : AIGNEL Gilles, BADOUAL Louisette, BLAIS Mylène, CHEREL André, CHEVALIER Pascal, CONAN Cyril, DABOUDET Gérard, DONNE Jean Michel, ERMEL Isabelle, GANNAT Marie-Hélène, GUEGUEN Pierrick, HINGANT Arlette, JAFFROT Eric, KERAUDREN Charlotte, LABBE Jean-Luc, LESSARD Anne, MOY Jean-Yves, NOFFE Laura, PERRIN Yvon, POULAILLON Martine, PRESSE Corentin, ROCABOY Roselyne, ROCABOY Sylvie, ROUILLE Daniel, ROUILLE Martine, SAGORY Sylviane, SCHMITTAG Emmanuelle, SOULABAILLE Thomas, TESSIER Célin, ULMER Michel.

Étaient absents en ayant donné pouvoir (5) : BIZEUL Mathieu ayant donné pouvoir à CONAN Cyril, JEZEQUEL Karole ayant donné pouvoir à DABOUDET Gérard, LE BELLEC Magali ayant donné pouvoir à POULAILLON Martine, LEFEUVRE Daniel ayant donné pouvoir à ULMER Michel, SAGORY Kevin ayant donné pouvoir à MOY Jean-Yves.

Etait excusé (0) :

Etait absent (0)

Monsieur Pascal Chevalier est désigné secrétaire de séance.

N° délibération

6-2026 1 15

Objet :
Avis sur Enquête publique Earl la Ville D'Aimant - installations classées pour la protection de l'environnement

OBJET : Avis sur Enquête publique Earl la Ville D'Aimant - installations classées pour la protection de l'environnement

Une enquête publique est ouverte sur la demande présentée par l'EARL la ville D'aimant pour son élevage porcin situé la ville Moisan à Le Mené d'augmentation des effectifs (après rapatriement des animaux venant du site "le coudray" à Le Mené qui sera désaffecté), de construction d'une porcherie et d'une fosse de stockage ainsi que de mise à jour du plan d'épandage.
Pour donner suite à cette demande relative à une installation classée pour la protection de l'environnement soumise à enregistrement, Mr le Maire présente l'enquête publique qui aura lieu du 14 janvier 2026 au 11 février 2026 et sollicite l'avis du Conseil Municipal sur cette enquête publique.
Le Conseil Municipal émet un avis favorable.

Nombre de conseillers	
En exercice	35
Présents	30
Pouvoirs	5
Pour	35
Contre	
Abstention	

Pour extrait conforme

Le Mené, le 19 janvier 2026

Gérard DABOUDET,
Maire

COMMUNE LE MENE (Côtes d'Armor)

Pascal Chevalier
Secrétaire de séance

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Rennes dans le délai de deux mois à compter de sa publication par voie postale (3, contour de la Motte- CS 44416- 35044 Rennes Cedex)ou par l'application Télérecours : https://citoyens.telerecours.fr

Acte certifié exécutoire par le Maire, compte tenu

- de son dépôt en Sous-Préfecture le 21/01/26
- et de sa publication le 19/01/26

COMMUNE LE MENE (Côtes d'Armor)